



MAIRIE de VELAUX

Rapport d'orientations budgétaires

Commune de Velaux

Conseil Municipal du 22 Février 2022

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

SOMMAIRE

Préambule

PARTIE 1. Un contexte particulièrement incertain nécessitant une vigilance accrue.

- 1.1. Une forte pression entre obligations nationales et crise sanitaire
- 1.2. Un contexte institutionnel local avec des incertitudes
- 1.3. Une adaptation nécessaire et des engagements sur 2021 tenus

PARTIE 2. L'année 2021 analysée sous le prisme de la triennale 2019/2021.

- 2.1. Des recettes de fonctionnement de plus en plus contraintes
- 2.2. Une stabilité des dépenses de fonctionnement.
- 2.3. Des excédents de fonctionnement convenables
- 2.4. Une année avec de forts investissements
- 2.5. Des excédents cumulés maîtrisés

PARTIE 3. L'année 2022 pour conforter les engagements 2021 et se projeter dans la suite de mandat.

- 3.1. Le poids de la dette à prendre en compte sur 2022/2026
- 3.2. Une nécessaire vigilance en fonctionnement pour éviter un effet ciseau
- 3.3. Des investissements possibles sous certaines conditions

PARTIE 4. Déclinaison qualitative des objectifs politiques par pôles

Conclusion

PREAMBULE

Rappels réglementaires :

Le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et poursuit trois objectifs :

- Informer les membres de l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la Commune ;
- Présenter et discuter les orientations du prochain budget ;
- Donner aux membres du conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport indiquant les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Il donne lieu à un débat au Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique avec un vote.

Enfin le rapport doit être transmis à la Métropole Aix Marseille Provence dans les 15 jours suivant son adoption et être mis à la disposition du public ainsi que sur le site de la Commune dans les 30 jours.

Rappels sur les notions budgétaires :

Pour mémoire, le ROB 2021 était le premier de la mandature. Ainsi, un effort d'explications du cadre comptable a été réalisé.

Les notions budgétaires seront rappelées plus succinctement dans ce rapport. Néanmoins, il est conseillé de se rapporter au ROB 2021 pour mettre en parallèle les engagements pris et leur concrétisation effective ou en cours de réalisation ou encore pour retrouver certaines explications sur la constitution du budget.

PARTIE 1. Un contexte particulièrement incertain nécessitant une vigilance accrue.

Alors que la crise sanitaire perdure au sein d'une 5^{ème} vague, que la loi 3DS n'est pas encore définitivement adoptée mais laisse entrevoir des réformes structurantes, que les partenaires sont également soumis à des contraintes financières et réformes institutionnelles, la municipalité garde le cap défini début 2021. Une certaine résilience voire résistance s'installe avec créativité et travail collaboratif. La préparation budgétaire s'inscrit dans ce contexte sur lequel il est important de s'attarder.

1.1. Une pression entre obligations nationales et crise sanitaire.

La crise sanitaire a des conséquences durables sur la dette publique : le déficit public est passé de 3,1% du PIB en 2019 à 9,2% du PIB en 2020 quand la dette publique nette, inférieure à 98% du PIB est passée à 115% en 2020. Avec une croissance estimée à 6,7% en 2021, l'activité économique a repris en France avec un taux de chômage de 8,1%. Néanmoins, la situation économique globale reste délicate compte tenu de l'inflation élevée, avec une hausse des prix de l'énergie et des problèmes d'approvisionnement de certaines matières premières importées.

Les différentes lois et réformes décidées au niveau national continuent de peser sur le budget de la Commune.

Les dotations de l'Etat (DGF¹, DSR² et dotations de péréquation) ont été divisées par deux sur le précédent mandat passant de 1,6M€ en 2014 à 730 493€ en 2021 notamment compte tenu de la réforme sur la contribution des communes au redressement des finances publiques.

Parallèlement, le prélèvement dit SRU³ lié au manque de logements sociaux sur la Commune pèse fortement sur le budget avec un prélèvement de 64 230€ en 2014 qui atteindra son maximum de 260 389€ en 2017 puis environ 210 000€ en 2018 et 2019. Les déductions liées à la vente du « domaine de Louise » a permis d'éviter ces dépenses sur les années 2020 et 2021 mais les pénalités impacteront fortement le budget 2022 autour de 210 000€.

Enfin, des réformes en matière de ressources humaines impactent et vont impacter le budget de la Commune alors même que les charges de personnel représentent la moitié des dépenses de fonctionnement. Même si l'indemnité inflation de 100€ versée sur le mois de Janvier est compensée par une réduction de charges sociales, les revalorisations des grilles et l'augmentation du SMIC n'ont aucune compensation. Il en sera de même pour l'augmentation de la part patronale pour la mutuelle et la prévoyance des agents d'ici quelques années.

Cette pression est difficilement supportable dans un contexte de crise sanitaire où les communes doivent trouver des solutions pour répondre à de nouvelles contraintes (application du passe sanitaire, achats des masques et gel hydro alcoolique...), tout en subissant, comme tout un chacun, les hausses de prix. Au-delà des dépenses d'énergie à la hausse, la Commune voit une augmentation de certaines prestations. Pour exemple, les contrats d'assurance sur les bâtiments

¹ DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

² DSR : Dotation de Solidarité Rurale

³ SRU : Loi Solidarité et renouvellement Urbain

ont augmenté de 35% entre 2021 et 2022 comme l'assurance du personnel avec une hausse de 45% passant de 62 040 € à 89 702€ malgré des négociations poussées. De même, la Commune a nécessairement remplacé son personnel absent lié au COVID (cas COVID, cas contact et autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant) entraînant des frais conséquents pour les postes indispensables au bon fonctionnement de la Commune.

Ainsi, le cadrage du budget 2022 n'est pas empreint de sérénité.

1.2. Un contexte institutionnel local avec des incertitudes.

La situation de nos partenaires institutionnels n'a pas vocation à nous rassurer.

Le Département des Bouches du Rhône est le premier partenaire de la Commune pour la réalisation de ses investissements. Néanmoins, cette institution subit de plein fouet la réforme des finances publiques alliée à la crise sanitaire, le Département ayant 62% de ses dépenses pour des actions sociales. Néanmoins, le Département a réaffirmé son accompagnement des communes (en moyenne 336 millions d'euros par an) et cible ses objectifs dans le développement des publiques porteuses d'avenir (éducation, jeunesse, culture, sport, numérique, environnement et biodiversité...), sur le soutien des populations les plus fragiles et sur le soutien des infrastructures locales.

La Métropole Aix Marseille Provence est une jeune institution créée en 2016 par la fusion de six intercommunalités aux fonctionnements disparates et aux ressources diverses. En Septembre 2021, le Président de la République a annoncé son soutien financier à la Métropole par des aides financières, des emprunts et la création d'un établissement public pour la gestion des transports. Cette aide d'un milliard d'euros est conditionnée à une réforme institutionnelle composée de la suppression des Conseils de Territoires et à la redéfinition du champ de compétence de la Métropole et des communes. Pour mémoire, des compétences ont été transférées de la commune à la Métropole, après évaluation des coûts de celles-ci par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Certaines compétences pourraient ainsi revenir aux Communes mais avec le retour des financements CLECTés qui avaient été déduits de nos attributions. Cette réforme est, à l'heure de l'écriture de ce document, validée par la Commission mixte paritaire parlementaire (article 54 de la loi 3DS). Sa déclinaison au niveau local se fera à la promulgation de la loi prévue fin février. Les incertitudes quant à la revoyure des attributions de compensations et l'organisme qui va le faire inquiètent fortement les maires de la Métropole. Les dotations de la Métropole pour la Commune de Velaux s'élèvent à 3,1M€ soit 30% des recettes de fonctionnement. La dégradation de cette ressource alors même que Velaux est très peu intégrée pourrait être très préjudiciable pour la Commune. Le Conseil de Territoire du Pays Salonais a pour particularité d'être assez peu intégré avec peu de services rendus par l'intercommunalité au-delà de budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des déchets et des transports. Cette situation est à mettre en parallèle du fonctionnement des autres territoires dont les compétences facultatives notamment sur l'aménagement du territoire, l'économie ou la culture sur les états spéciaux du territoire (EST). En fonctionnement, l'EST du CT3 est le plus bas des EST avec 2,12M€ pour un bassin de vie de 140 879 habitants (soit 15€ par habitant), contre 22,7M€ pour le pays aixois de 382 690 habitants (soit 59€ par habitant) ou 12,03M€ par habitants pour le pays d'Istres Ouest Provence de 98 113 habitants (soit 123€ par habitant). De même, pas ou peu d'investissements sont réalisés sur la Commune de Velaux. En investissement, l'EST du pays Salonais est de 4,33M€

contre 37,03M€ pour le pays d'Istres ou 109,29M€ pour le pays Aixois. Fruit de l'histoire, l'investissement par habitant est ainsi de 31€ par habitant sur le pays Salonais, de 285€ par habitant au pays Aixois et de 377€ par habitant au pays d'Istres. Avec la disparition des Conseils de Territoires, les EST ont vocation à disparaître.

1.3. Une adaptation nécessaire et des engagements sur 2021 tenus.

Dans ce contexte, la Municipalité garde le cap mais en s'adaptant. Les engagements pris en février 2021 ont été tenus et continueront de servir de ligne de conduite pour les prochaines années.

Pour mémoire, la municipalité avait pris ces 7 engagements en février 2021 et les actions ont toutes été respectées :

- ✓ **Maintenir les taux de la fiscalité sur le foncier** : la municipalité s'était engagée à ne pas augmenter ses taux d'imposition. Les taux étaient de 23.44% en 2020, ils sont restés stables en 2021 en intégrant les taux départementaux suite à la réforme de la fiscalité. Les taux départementaux étant de 15.05%, les taux de la Commune sont passés artificiellement à 38.49% ($23.44\% + 15.05\% = 38.49\%$).
- ✓ **Stabiliser la charge de la dette** : la municipalité a indiqué dans le précédent ROB l'état de la dette avec le détail des 12 emprunts réalisés entre 2003 et 2018, le type d'emprunt, les échéances avec le détail du capital restant dû. Par délibération du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal a validé une convention de prestation de service financier auprès du cabinet Combo afin d'analyser les pistes de renégociation des emprunts. Dès que ce travail sera finalisé, il sera présenté en Conseil Municipal dans un souci de transparence.
- ✓ **Optimiser les recettes** : Tous les acteurs, services et élus, sont mobilisés pour rechercher des financements. Le partenaire principal est le Département. En 2021, de nombreux dossiers y ont été votés : 7 dossiers de proximité, des aides en plan énergie climat, en sécurité routière, en aide au développement de la pratique culturelle et artistique... Au total, 905 679 € potentiels permettront de couvrir 1 314 220€ d'investissement. Parallèlement, des aides diverses ont été demandées comme l'aide de l'Etat pour la dématérialisation des actes d'urbanisme ou la numérisation des écoles. D'autres demandes d'aide, notamment pour le soutien au fonctionnement pour l'espace culturel, sont en attente d'acceptation. Toutes les possibilités de relations partenariales sont étudiées afin d'optimiser le budget de la Commune.
- ✓ **Maîtriser les dépenses de fonctionnement** : Un travail de fond a été réalisé afin de mieux connaître les mécanismes budgétaires, les budgets transmis aux services ont fait l'objet d'échanges entre le service finances et les services opérationnels. Ce travail doit se poursuivre afin de fiabiliser les résultats, mieux connaître les mécanismes des rattachements et des reports et donner du sens aux décisions budgétaires qui se veulent partagées.
- ✓ **Comprendre les mécanismes métropolitains** : En 2017, l'entrée dans la Métropole a entraîné des transferts de compétences pour un montant de 309 885€. Alors même que le Président de la République a réclamé une réforme en profondeur de la Métropole

Aix Marseille Provence, la connaissance de ces mécanismes permettra d'anticiper au plus juste les retours de compétences vers la commune tels que prévus dans la loi 3DS.

- ✓ **Mettre en vente certains bâtiments publics** : comme indiqué dans le ROB 2021, deux bâtiments propriété de la ville sur la place Caire ont été mis en vente via deux agences immobilières de Velaux. Ces ventes seront finalisées début 2022. L'étude de possibles autres ventes sera examinée au cas par cas et pourra être envisagée en fonction des opportunités dans l'idée de financer la réhabilitation d'autres bâtiments communaux.
- ✓ **Travailler en intelligence collective** : le collectif travail élus / services / experts / usagers est le quotidien de l'activité municipale. Des fiches projets ont été co-construites afin d'indiquer sur chaque thème les objectifs, les acteurs référents, les éléments de planification et les éléments financiers. Ces fiches ont été utilisées lors du séminaire du 16 Octobre 2021 et ont permis notamment la co-construction d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ainsi, malgré un contexte peu favorable lié à la COVID, le budget de la Commune reste sain, ambitieux mais raisonnable et partagé afin que tous les acteurs avancent dans le même sens. Le contexte étant dressé, il convient de faire le bilan de l'année écoulée.

PARTIE 2. L'année 2021 analysée sous le prisme de la triennale 2019/2021.

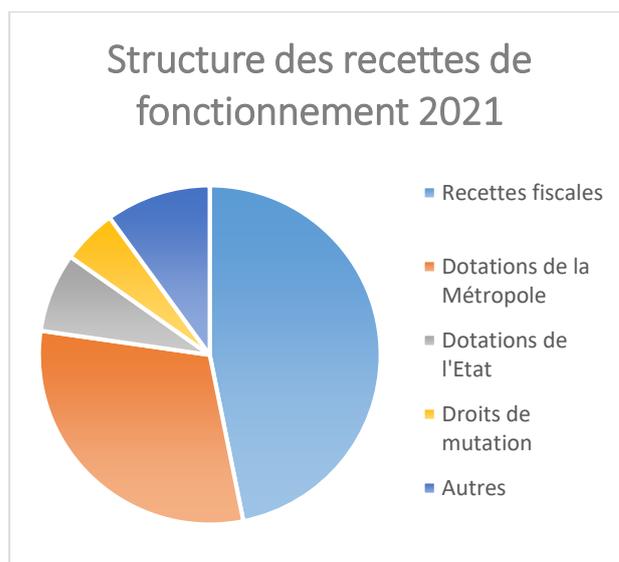
Alors que le ROB 2021, premier de la mandature faisait l'état d'une analyse du mandat 2014/2021, ce présent ROB mettra en perspective l'année 2021 en lien avec l'année 2019.

2.1. Des recettes de fonctionnement de plus en plus contraintes

Pour mémoire, les recettes réelles de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- 47% des recettes fiscales
- 30% des dotations de la Métropole
- 8% des dotations de l'Etat
- 5% des droits de mutations
- 10% autres

Les autres recettes comprennent les produits des services, la taxe sur l'électricité, le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), les remboursements de la Métropole...



En ce qui concerne les recettes fiscales, l'année 2021 se caractérise par une augmentation constante avec un montant des recettes fiscales de 4 720 316 € contre 4 658 458 € en 2020 et 4 541 640 € en 2019 (articles 73111 et 7318). La taxe d'habitation étant supprimée, la dynamique fiscale reste modérée.

Les dotations de la Métropole sont stables entre 2019 et 2021 avec un montant de 3 108 425€.

Les dotations de l'État ont diminué de 5% pour un montant de 730 493€, contre 772 207€ en 2020, 866 915€ en 2019. Ce montant doit être ramené aux dotations de 2014 qui étaient de 1 632 889€.

Le marché de l'immobilier étant dynamique malgré la crise, les droits de mutation se sont élevés à 531 700€ en 2021, contre 507 246€ en 2020 et 479 529€ en 2019. Le budget primitif était prudent pour cette recette. Cela a permis de compenser l'absence d'encaissement des produits de la CAF dont le versement sera décalé en 2022.

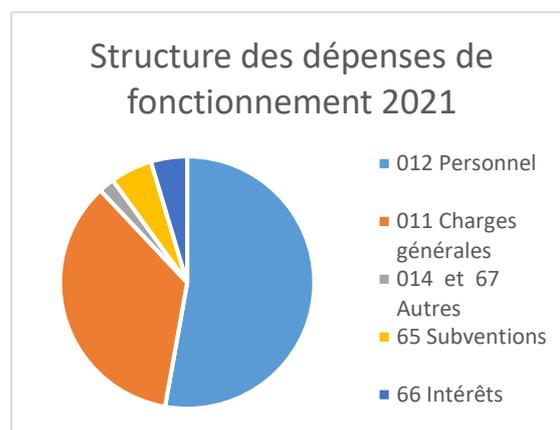
Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10 252 902€ contre 10 417 201€ en 2019 soit une diminution de 168 291€ sur deux ans. Elles ont été réalisées à 102%, les prévisions étant prudentes et sincères.

2.2. Une stabilité des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont eu une évolution de 2% pour un montant de 9 439 200€ avec un taux de réalisation assez différent en fonction des chapitres budgétaires.

Pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- 53% de charges de personnel (chapitre 012)
- 35% de charges à caractère générales (chapitre 011)
- 5% de frais financiers (chapitre 66)
- 5% de subventions aux associations et diverses participations (chapitre 65)
- 2% autres



L'année 2021 se caractérise par une évolution modérée des charges de personnel à 1,8%, contre 1,6% l'année précédente. Le budget réalisé pour un montant de 4 849 581€ comprend de nombreux remplacements liés à la COVID et l'embauche de 17 saisonniers cet été afin de faire un effort pour les étudiants particulièrement impactés par la crise. Comme prévu, deux postes ont été créés : un poste à l'informatique compte tenu de la charge de travail, la nécessité de déployer de nouveaux projets numériques et l'arrêt de certains contrats de prestation de service et un poste à la communication afin d'internaliser certaines prestations de graphisme. Les réalisations des charges de personnel sont très proches des prévisions qui s'élevaient à 4 909 400€ (taux de réalisation de 99%).

Un travail de rationalisation des charges à caractère général a été entrepris en 2021 avec une diminution du budget prévisionnel de 469 307€. En effet, le budget 2020 de 4 286 418€, similaire à celui de 2019, a été ramené à 3 817 111€ en 2021. Avec un taux de réalisation de 85%, le chapitre 011 s'élève à 3 238 112€ en 2021, contre 3 345 636€ en 2020 (réalisation à 78%) et 3 401 416€ en 2019 (réalisation à 80%).

Ainsi, on constate que l'équilibre au niveau de ces deux chapitres se maintient grâce à une diminution des charges à caractère général au profit des charges de personnel.

	2019	2020	2021
Charges à caractère général	3 401 416	3 345 636	3 238 112
Evolution en %	x	-2%	-3%
Evolution en valeurs	x	-55 780	-107 524

	2019	2020	2021
Charges de personnel	4 686 095	4 761 607	4 849 581
Evolution en %	x	1,6%	1,85%
Evolution en valeurs	x	75 512	87 974

Enfin, les frais financiers (intérêts de la dette) sont en lente et nette décroissance passant de 495 166€ en 2019 à 465 043€ en 2020 puis 435 532€ en 2021.

2.3. Des excédents de fonctionnement limités

Avec 10 252 902€ de recettes et 9 439 201€ de dépenses, l'excédent de fonctionnement 2021 s'élève à 813 702€. Ce chiffre ne doit pas être comparé aux excédents de fonctionnement 2020 (année avec des déductions sur les dépenses notamment liées aux DSP, recettes exceptionnelles du sinistre Nova) mais aux excédents 2019 qui s'élevaient à 734 319€.

Il est nécessaire que la section de fonctionnement permette de rembourser la charge de la dette, ce qui est le cas avec un autofinancement de 813 702€ et un capital de dette de 757 441€. Pour mémoire, en 2019, l'autofinancement était de 734 319€ et le capital de la dette de 715 377€.

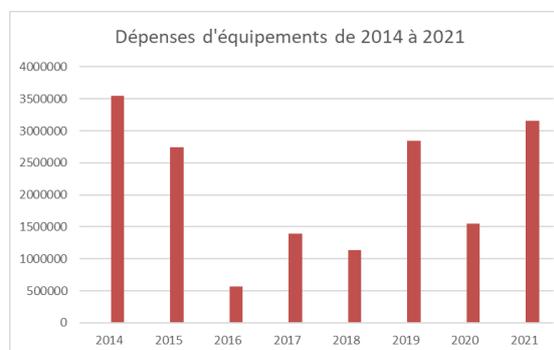
Ainsi, la section de fonctionnement permet le paiement du capital de la dette.

2.4. Une année avec de forts investissements

L'année 2021 se caractérise par de forts investissements avec un montant total des dépenses d'équipements de 3 262 146€.

Le projet de la Place Caire comprend 41% de ces sommes investies avec un montant de 1 332 327€. Les autres opérations sont l'aménagement des abords du stade pour 124 892€, des opérations de voiries (notamment Ch. du Moulin et diverses réfections de bordures, trottoirs, talus...) pour un montant de 363 041€, des travaux de sécurité routière pour 167 075€, le parc de la Garenne pour 84 415€,

l'achat d'équipements informatiques et des travaux sur les réseaux pour un montant de 132 931€, la création d'une liaison fibre jusqu'à la Gendarmerie pour 223 846 €.



De nombreuses opérations sont gérées avec une réflexion pluriannuelle : c'est le cas, par exemple du passage de l'éclairage public en LED : la commune a investi en 2021 102 000€ sur une centaine de points lumineux. Cet investissement sera renouvelé chaque année avec une recherche de financement en année N-1 pour des investissements en N. L'objectif est de rénover le parc d'éclairage public vieillissant mais aussi d'harmoniser sa gestion afin de pouvoir faire, par secteur des économies d'énergie (diminution de la luminosité à partir d'une certaine heure sur un secteur cohérent). Il est impossible de réaliser tous ces travaux en peu de temps mais l'objectif est qu'en 2026, la moitié de la ville soit équipée de LED, ce qui permettra d'envisager sereinement des solutions écoresponsables de type ville connectée.

Aux réalisations de travaux de 2021, peuvent s'ajouter les reports 2021 qui seront réalisés en 2022 : ils s'élèvent à 2 461 130€ dont 1 870 260€ pour la place Caire (avec 1 260 855€ de subventions parallèles). La majorité des dépenses est accompagnée de subventions principalement octroyées par le Département. En 2021, la Commune a reçu 963 941€ d'aides financières. Les reports sont également à prendre en considération en recettes avec 1 925 211€ de subventions dont 1 851 779€ du département et 73 432€ de l'Etat.

POUR INFORMATION COMPTABILITE DE L'OPERATION PLACE CAIRE	Prévu	Consommé au 31/12/2021	%
Coût d'opération	3 478 k€	1 564 k€	45%
Etudes, conception et suivi des travaux	468 k€	304 k€	65%
Marché de travaux (11 lots)	2 897 k€	1 148 k€	40%
Travaux préalables et raccordements aux réseaux	134 k€	111 k€	82%
PREVISIONNEL 2022			
Reste à payer de l'opération	1 913 k€		
Avenants à prévoir + derniers raccordements réseau + imprévus	90 k€		
Reste à payer 2022	2 004 k€		
Report de 2021 sur 2022	1 842 k€		
Inscription nouvelle sur BP 2022	162 k€		

Les restes à payer de l'opération Place Caire sont déjà intégrés dans les reports (en dépenses et en recettes). Une enveloppe supplémentaire sera ajoutée au BP 2022. Un bilan final de l'opération sera réalisé et communiqué publiquement.

2.5. Des excédents cumulés maîtrisés

L'année 2021 se solde avec un excédent de fonctionnement de 813 702€ et un déficit d'investissement de 2 408 308€. Au total, l'année 2021 laisse percevoir un déficit de 1 594 606€, déficit comblé par les excédents cumulés antérieurs de 4 169 583€.

Comme indiqué précédemment, les reports sont de 2 461 129€ en dépenses et de 1 926 706€ en recettes soit un solde déficitaire de 534 423€.

Ainsi, en intégrant l'ensemble des opérations connues à ce jour, notamment la quasi-totalité des travaux de la Place Caire, la Commune transfère de la section de fonctionnement à la section d'investissement 2 767 563€ et garde en épargne de fonctionnement 2 215 722€.

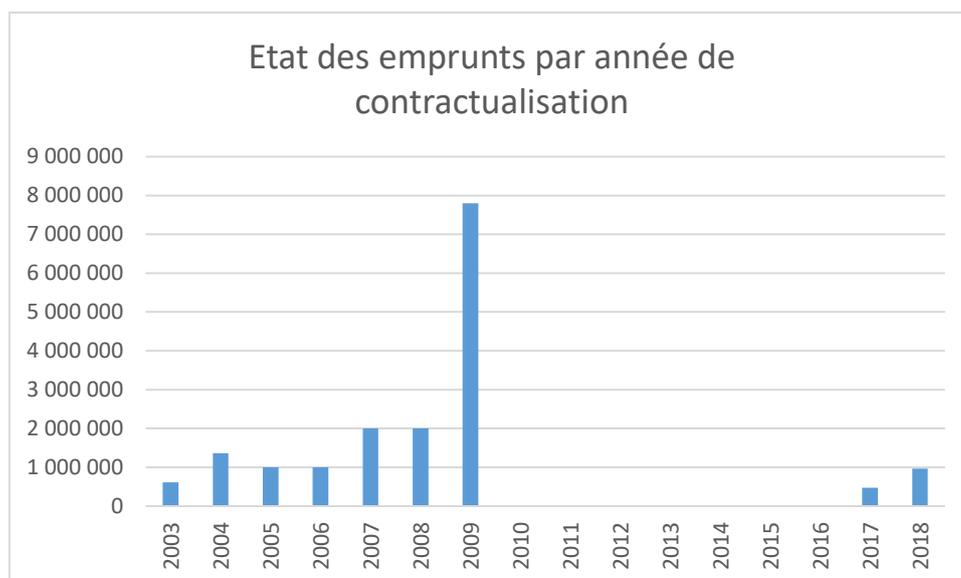
Les résultats sont donc maîtrisés. Ils sont proches des résultats 2019 avec 2 551 775€ d'excédent de fonctionnement reporté contre 2 215 722€ en 2021. Ainsi, début 2022, malgré les charges liées à la crise et en ayant réalisé les travaux de la Place Caire, la Commune se trouve dans une situation similaire à celle de 2019.

PARTIE 3. L'année 2022 pour conforter les engagements 2021 et se projeter dans la suite de mandat.

Les résultats satisfaisants de l'année 2021 doivent cependant nous appeler à la plus grande prudence. En effet, le poids de la dette est conséquent et le restera jusqu'à la fin du mandat. C'est pourquoi, il est nécessaire de rationaliser les dépenses, d'investir avec un maximum de subventions et d'utiliser à bon escient le patrimoine communal.

3.1. Le poids de la dette à prendre en compte sur 2022/2026

Pour mémoire, la commune de Velaux a contracté 12 emprunts réalisés entre 2003 et 2018. Le graphique suivant indique l'état des emprunts réalisés par année de contractualisation.

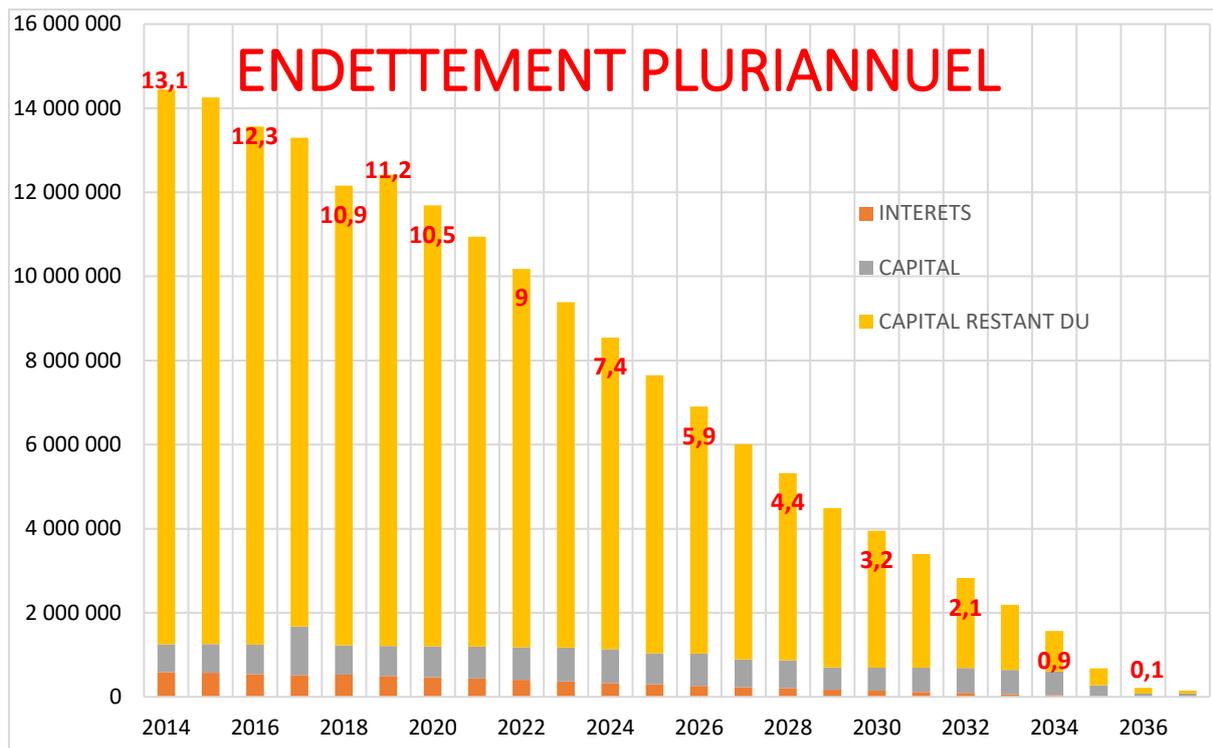


Le détail des emprunts est décrit ci-après :

DATE D'OBTENTION	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ	DATE FIN DE CONTRAT
20/12/2003	CE	610 000	Indexé sur euribor 1 an	30 500,00	25/10/23
01/10/2004	DEXIA CLF	760 000	4,55	109 808,45	01/10/24
30/11/2004	DEXIA CLF	600 000	4,15	58 226,80	01/04/24
30/12/2005	DEXIA CLF	1 000 000	3,65	200 000,00	01/01/26
13/06/2006	CE	1 000 000	4,25	200 000,00	25/08/26
22/11/2007	CREDIT FONCIER	2 000 000	4,75	840 000,00	28/02/33
24/11/2008	CE	2 000 000	5,30	830 479,83	01/11/28
25/06/2009	CE	3 300 000	4,67	2 051 953,61	25/11/34
25/11/2009	CE	2 500 000	4,45	1 632 471,68	25/07/35
25/11/2009	DEXIA CLF	2 000 000	4,45	1 250 624,66	01/03/35
16/03/2017	CE	470 000	1,68	211 500,00	27/03/27
01/01/2018	SFIL	966 218,96	4,77	801 548,32	01/07/37
TOTAL DE L'ENCOURS				8 217 113,35	

En fin d'année 2022, l'encours de la dette sera de 8 217 113,35 €.

On constate une diminution progressive de l'encours de la dette.



Néanmoins, le poids de la dette reste significatif. Sur une population de 8 854 habitants, la dette par habitant est de 1 016€ début 2022 alors qu'elle est de 821€ pour les communes de la même strate (donnée DGCL 2020).

3.2. Une nécessaire vigilance en fonctionnement pour éviter un effet ciseau⁴

Selon nos premières estimations, les recettes réelles de fonctionnement vont augmenter de 2,5%. Cette augmentation est liée à un double-reversement de la CAF en 2022 (aucun versement n'ayant été fait en 2021), à l'augmentation de la fiscalité liée à l'inflation et au dynamisme du marché de l'immobilier ayant un impact sur les droits de mutation.

Au niveau de la fiscalité, comme indiqué dans le point 1.3, la municipalité s'est engagée à ne pas augmenter ses taux d'imposition. Ils resteront donc fixes en intégrant la part départementale comme expliquée en 2020 : le taux communal étant de 23,44% et le taux départemental 2020 étant de 15,05% le taux globale est de 38,49%. Il sera identique en 2022 à celui de 2021.

Les attributions de compensations de la Métropole seront stables à 3 108 425€ pour 2022 et les dotations de l'Etat estimées à la baisse.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement doivent faire l'objet d'une augmentation similaire, ce qui n'est pas chose simple.

⁴ L'effet ciseau exprime la situation où la courbe des dépenses de fonctionnement augmente plus rapidement que la courbe des recettes de fonctionnement au risque d'avoir un croisement des courbes avec des dépenses supérieures aux recettes. Dans ce cas, aucun autofinancement ne serait dégagé.

En effet, les prélèvements SRU pénalisent fortement le budget 2022. Sur 2020 et 2021, des déductions ont permis d'adoucir le montant des pénalités mais aucune déduction n'a pu être anticipée en 2020. Aussi, 2022 sera une année pleine avec une pénalité estimée à 210 000€.

Les charges de personnel augmenteront également de 3,4% à cause des augmentations liées à la crise, de l'augmentation du SMIC et de la valorisation des grilles indiciaires mais aussi en raison de l'augmentation de l'assurance du personnel. Un seul poste est créé temporairement pour la mission mobilité.

Heureusement, certains postes sont en baisse. Il s'agit principalement des charges exceptionnelles, le centre des finances publiques nous ayant demandé en 2021 d'apurer un reliquat de titres émis et non recouverts entre 1979 et 1996 pour un montant de 142 495€. De même, les charges financières vont diminuer d'environ 30 000€.

Un meilleur suivi des charges à caractère général est la clef de l'évitement de l'effet ciseau, les budgets attribués devant être respectés et suivis avec finesse et fiabilité.

3.3. Des investissements possibles sous certaines conditions

La préparation du budget 2022 se réalise dans un contexte où les opérationnels ont une charge importante de travail sur les engagements déjà pris avec des reports de 2 461 130€ et où le Contrat Départemental d'Aménagement et de Développement (CDDA) nécessite encore un travail de finalisation en lien avec nos partenaires. En effet, des compléments sont demandés pour finaliser le CDDA. Il s'agit de l'étude de faisabilité énergétique sur la réhabilitation de l'école Jean Jaurès ou l'étude pour la réhabilitation du Moulin de la République. Leurs validations n'arriveront qu'au printemps et les travaux ne seront inscrits au budget qu'après le vote du CCDA par le Département.

Ainsi, les inscriptions au budget prévisionnel 2022 se limiteront aux travaux ayant déjà des subventions votées et aux réalisations qui ne peuvent pas attendre le vote d'une subvention. Les demandes de subventions seront donc déposées mais les crédits ne seront pas inscrits au BP 2022 mais en décision modificative du budget.

Au BP 2022, les opérations suivantes seront inscrites:

- 486 000€ de travaux de voirie urbaine (subvention CDDA, ancienne tranche)
- 102 000€ pour la modernisation de l'éclairage public (tranche 2022 avec subvention obtenue en 2021)
- 321 000€ pour l'achat de véhicules pour les services techniques, le portage des repas et le CCFF (subvention Plan Climat Energie 2021)
- 196 000€ pour des travaux de sécurité routière en lien avec la démarche mobilité (subventions sécurité routière obtenues en 2021)
- 122 000€ pour les travaux au garage anciennement lemmolo en centre village pour en faire un atelier de réparation participatif (subvention travaux de proximité obtenu en 2021).
- 89 400€ pour la création d'une chèvrerie afin de limiter les risques d'incendie sur le plateau de l'Arbois

La section d'investissement verra ses recettes élevées grâce à un équilibre du 1068 de 2,7M€, aux recettes des subventions en restes à réaliser pour 1 926 706€, à la vente des deux bâtiments Place Caire pour 386 000€ et au FCTVA⁵ estimé à 397 000€.

Dans la même logique, des demandes de subventions seront réalisées en 2022 pour les investissements 2022 n'ayant pas pu être anticipés ou pour les investissements prévus pour 2023 et après.

Des compléments seront apportés en Décision Modificative du Budget en fonction des recettes supplémentaires et de la capacité d'absorption de la charge de travail par les services.

PARTIE 4. Déclinaison qualitative des objectifs politiques par pôles

Une déclinaison pôle par pôle a été réalisée afin de rappeler et valider collégialement les directions pré-cadrées. Il s'agit ici de développer principalement le budget de fonctionnement.

➤ Le pôle Enfance et Jeunesse :

En 2021, différents enjeux du pôle enfance, représentant 24% des dépenses, étaient soulevés : dans une période liée à la COVID complexe, il s'agissait de restructurer les relations Mairie / Caisse des Ecoles, de réorganiser la prestation déléguée périscolaire / ALSH⁶ / jeunesse tout en rationalisant les dépenses et en optimisant les recettes. Le chemin tracé a été suivi. Les compétences Caisse des écoles / Mairie ont été clarifiées, l'informatique ou les équipements de protection des agents étant rapatriés sur le budget communal et la Caisse des écoles gérant les écoles et les deux restaurants scolaires (BP 2021 de 679 460 €). Le renouvellement de la délégation de service public (DSP) périscolaire / ALSH / jeunesse a permis de mieux définir le rôle et les missions de chacun notamment dans les bâtiments et temps partagés. Le montant prévisionnel de la DSP est ainsi passé de 712 757 € en 2020 et 2021 à 614 387 € en 2022, tout en impulsant un cadre nouveau notamment dans le secteur de la jeunesse. De même, les réservations périscolaires sont maintenant gérées par le délégataire et non plus par la Commune. Enfin, le lancement progressif du Contrat Territorial Global dit CTG (dispositif remplaçant le CEJ : Contrat Enfance et Jeunesse) est acté, au niveau organisationnel et administratif. La participation financière de la CAF devant se maintenir malgré une certaine opacité du moment dans les règlements des prestations CAF (aucun règlement en 2021).

En 2022, ce travail se poursuivra au quotidien comme en mode projet. Le quotidien du pôle regroupant 41 agents est particulièrement impacté par la COVID, à la fois dans la mise en place des nombreux protocoles mais aussi dans la gestion des absences liées à la COVID (agent malade ou cas contact ou devant garder son enfant malade, cas contact ou sans mode de garde). L'organisation des écoles maternelles a été revue pour la rentrée de septembre 2021, avec une ATSEM par classe et un agent polyvalent par école intégré aux équipes et faisant office de « joker » à chaque fois que besoin. Cette organisation n'a pas vocation à perdurer mais est nécessaire en temps de COVID. Le remplacement d'agent absent en cuisine a été fait à chaque fois que possible, et le maintien de la qualité des repas fournis a été un défi relevé.

⁵ FCTVA : Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée : il s'agit du remboursement de l'Etat en N+1 sur la TVA des investissements réalisés en année N.

⁶ ALSH : Accueil de Loisir Sans Hébergement, ce qu'on appelle plus communément centre aéré.

Enfin, la réouverture du foyer D. Padovani en septembre 2021 s'est déroulée avec succès, sans difficulté notable : l'animation et l'accompagnement impulsés devront perdurer.

En ce qui concerne nos prestataires, le marché de nettoyage des locaux avec ONET pour un montant annuel de 314 150 € continuera d'être suivi avec attention avec un équilibre prestations fournies / facturation. Les attentes auprès de notre délégataire périscolaire / ALSH / jeunesse ont été déclinées dès le mois de Janvier et un suivi régulier est mis en place. Quant aux crèches, la DSP est en cours de renouvellement (échéance en août 2022). Elle s'élève actuellement à 356 000 € par an. Un même niveau de prestation avec un coût similaire est espéré. Enfin, le pôle devra développer de l'ingénierie pour anticiper les changements de demain sur l'ensemble de la politique enfance et jeunesse de 0 à 25 ans afin d'être au plus près des besoins de velauxiens.

➤ Le pôle Service Technique et Urbanisme :

Le pôle Service Technique et Urbanisme, composé de 26 agents, représente 19% des dépenses de fonctionnement de la Commune et porte la majorité des investissements. Il est composé de trois services : le service espaces publics (voirie et espaces verts), le service bâtiment et le service urbanisme. Ce pôle permet le bon fonctionnement de la Commune et a des charges structurellement rigides. Les charges à caractère général s'élèvent à 1,6M€ se décline ainsi :

- 656 000€ de charges générales avec notamment 461 000€ d'électricité, 65 000€ d'eau ou 130 000€ de gaz
- 243 000€ liés aux espaces verts
- 210 000€ liés à l'entretien de la voirie
- 125 000€ pour l'entretien des bâtiments
- 115 000€ de frais liés à la flotte automobile
- 66 000€ liés à l'entretien et à la réparation de réseaux
- 33 000€ sur le parc d'activité de la Verdière

Il est difficile de structurellement minorer ces dépenses tout en gardant une qualité de prestation. C'est pourquoi, une stratégie de moyen terme est mis en place avec le remplacement de l'éclairage public avec un financement du Département pour minorer les frais d'électricité ou le remplacement des véhicules vieillissants par des véhicules électriques neufs subventionnés. Un travail pour trouver des économies de fonctionnement sera à réaliser tout au long de l'année.

Le budget de fonctionnement de l'urbanisme est d'environ 25 000€ auquel il faut rajouter les opérations façades, dispositif voté au Conseil Municipal du 29 juin 2021. Le travail de ce service, en optimisant le foncier de la Commune, est la clef pour la réalisation des investissements.

➤ Le pôle culturel :

Le pôle culturel a dû faire face à une grande adaptation avec la mise en place du passe sanitaire puis du passe vaccinal dans l'ensemble des structures puisque la Médiathèque, l'Espace Nova comme les musées sont concernés. Malgré cela, le service au public a été maintenu et adapté avec des ateliers EAC^[1] dans les écoles en fonction des protocoles et une réouverture de saison à l'Espace Nova en octobre après un été animé sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Le public est revenu relativement nombreux en comparaison aux autres salles de spectacle, grâce

^[1] EAC : Education Artistique et Culturelle

aux actions EAC et à la mobilisation de tous. Néanmoins, les changements de mentalité liées à la COVID sont à anticiper à moyen terme : les lecteurs ne font que passer à la médiathèque, appréhendée plutôt comme un espace ressource et non plus un lieu de détente et de lecture. Dans ce contexte, la Médiathèque maintient le drive, pour permettre également aux personnes non détentrices d'un passe d'accéder aux contenus. Les comportements d'achat ont été bouleversés à l'Espace NoVa, les spectateurs ayant tendance à acheter leurs billets en dernière minute. La communication est adaptée en conséquence, et l'abonnement n'est plus proposé, n'étant plus dans les habitudes de consommation. Le pôle culturel proposera une belle fin de saison en mai sur le thème du réveil des imaginaires sur les trois secteurs (médiathèque, patrimoine et Espace Nova). L'espace B, programmé à partir de Janvier est reporté suite aux restrictions sanitaires à la rentrée de Septembre 2022. Les musées seront modernisés. Le pôle impulse une culture hors les murs par des animations et des festivités tout public en lien avec le tissu associatif. L'été 2022 est programmé avec une coordination efficiente ; les animations de fin d'année connaîtront un nouvel essor. Toutes ces actions sont en lien avec la participation citoyenne et avec les acteurs de la transition.

Parallèlement, la structuration administrative du pôle évolue afin de rationaliser les dépenses de tous les domaines : les festivités sont rapatriées budgétairement sur ce pôle avec une enveloppe de 50 000€ l'espace Nova et les EAC ont un budget de 200 000€ dont la moitié de contrat de cession de spectacles, la médiathèque a un budget de 31 000€ (hors animation) et le patrimoine 14 000€ de dépenses. Une recherche active auprès de nos partenaires pourrait nous permettre de minimiser cette charge pour la Commune tout en maintenant la qualité des prestations culturelles dont l'impact positif sur la vie des velauxiens n'est plus à démontrer.

➤ Le pôle vie locale :

Le pôle vie locale se caractérise par plusieurs entités budgétaires et un satellite, le CCAS. Ce pôle porte le budget de la Maison des associations avec principalement les subventions aux associations dont le montant 2021 est de 195 515€. Les demandes de subventions 2022 sont en cours d'analyse et seront votées fin Mars lors du vote du Budget Primitif. La Maison des Associations facilite la vie des associations par un accompagnement individualisé, coordonne l'ensemble des manifestations organisées par celles-ci tout au long de l'année et assure la mise à disposition, à titre gracieux, des salles et autres équipements. Le service Economie facilite quant à lui le lien avec les commerçants en leur proposant un interlocuteur direct, travaille également à la dynamisation et la valorisation du tissu économique comme avec l'organisation de la Foire économique qui a tenu sa première édition en Septembre 2021 et qui sera renouvelée en Septembre 2022. Le service participe à l'animation de la ville avec les food-trucks qui font maintenant partie du paysage velauxien. Il est à noter qu'à l'occasion de Noël, 4 000€ d'aides ont été dédiées aux commerçants par la réalisation de chèques cadeau pour les agents, à dépenser dans les commerces membres de l'association des Vitrites velauxiennes. Par l'accompagnement qu'il effectue auprès des bénéficiaires, le service social est la clef de voûte pour différents partenaires (assistantes sociales du Département, Préfecture, secteur associatif, ...). Le CCAS organise également tout au long de l'année des activités et animations à destination des seniors et, renouvèlera au printemps 2022, son grand évènement intergénérationnel, la fête de la famille. Au-delà des animations quotidiennes du foyer, les seniors auront à nouveau cette année le plaisir de profiter d'un spectacle de Noël offert par la Ville et du colis habituel. Certaines dépenses sont inscrites sur le budget du CCAS (environ

28 000€ de budget prévisionnel). Ce pôle devra nécessairement se réorganiser suite à des départs programmés courant 2022.

Le pôle porte l'attribution des commerces de la Place Caire dans les locaux municipaux réhabilités, projet visant la redynamisation du centre historique et le soutien à l'économie locale. L'appel à candidature du café restaurant ainsi que des six appart' hôtel est lancé pour une réception des premières candidatures fin Mars et l'attribution des locaux pour l'été 2022. S'en suivra l'attribution des deux autres commerces avec une ouverture prévue début 2023.

Enfin, le pôle porte la création et le suivi des conseils de quartiers, créés suite à la réunion publique du 16 septembre 2021, les six conseils de quartiers ont commencé leur travail et le suivi des échanges s'organise. Il s'agit d'une démarche innovante à co-construire qui demande un apprentissage collectif et qui est en parfaite adéquation avec le projet politique.

➤ Le pôle sécurité :

Le pôle sécurité est composé de 9 agents présents sur le terrain au quotidien et sur toutes les manifestations. Ce pôle a vocation à travailler sur l'ensemble de la thématique de sécurité en lien avec les partenaires. La convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie a récemment été renouvelée montrant l'intérêt d'un partenariat efficace avec la Préfecture de Police et le Procureur de la République. D'autres partenariats sont également mis en œuvre avec la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 qui permet une réponse opérationnelle toute l'année. Un travail avec la SPA, Société Protectrice des Animaux est également à souligner en lien avec le tissu associatif local notamment pour les stérilisations des chats sauvages. Enfin, la participation citoyenne permet d'être au plus proche des préoccupations quotidiennes des administrés et en lien direct avec les représentants par quartiers. Le pôle sécurité a dû faire face à la mise en place du passe sanitaire puis passe vaccinal. Il coordonne les prestations de gardiennage sur l'ensemble des événements communaux et effectue un suivi des marchés et fêtes foraines. Ce pôle se modernise en utilisant des outils numériques conformes aux missions afin d'optimiser le temps sur le terrain. La vidéo protection est également un outil qui nécessite un suivi régulier et des investissements pour être dans la meilleure opérationnalité possible. Ce pôle coordonne également les actions de prévention en effectuant des contrôles routiers ou en animant du Plan Communal de Sauvegarde. Enfin, de par sa connaissance du terrain, ce pôle est un appui indispensable à la gestion des incivilités ou au travail sur l'éco-mobilité.

➤ Le pôle communication :

Le pôle communication, en profonde mutation suite à des départs en ce début d'année, fait face à un double défi : continuer de proposer des supports traditionnels de qualité (magazines, programmes, affiches, etc.) modernisés et plus en accord avec les grands axes des projets communaux, et poursuivre le développement de nouveaux supports, comme la vidéo, le podcast, tout en renforçant la présence de la collectivité sur les réseaux sociaux.

L'internalisation de la quasi-totalité des prestations graphiques (recrutement d'une graphiste en mars 2022), outre le fait qu'elle apportera souplesse et réactivité aux services, et économies substantielles sur les aspects « création », permettra de pérenniser et moderniser les publications « print », grâce à la mise en place d'une véritable charte graphique de la commune. Dans la

foulée, le pôle procédera en interne à la refonte totale du magazine municipal Le Velauxien, avant de travailler à la création d'un trimestriel collaboratif et participatif.

Dans le même temps, le pôle va poursuivre le développement du support vidéo, qui rencontre un franc succès sur les réseaux sociaux de la ville (dont les statistiques ont enregistré une forte hausse en 2021). Deux formats d'émissions sont d'ores et déjà validés et pérennisés (l'info en 1 mn, paroles d'assos), et d'autres sont à l'étude. Des émissions en podcasts devraient également voir le jour dans les mois à venir, sur des sujets variés, toujours en lien avec tous les services de la commune et les acteurs velauxiens.

Enfin, le pôle va renforcer sa présence sur les réseaux sociaux « traditionnels » (Facebook, Instagram, Twitter), et tenter de toucher une cible plus large en créant du contenu sur des réseaux sociaux émergents (TikTok, par exemple), afin de diffuser l'information de la commune au plus grand nombre.

Après finalisation des recrutements à la mi-mars, le pôle sera composé de 3 agents aux profils polyvalents et complémentaires, afin de relever les objectifs cités ci-dessus et poursuivre ainsi la mutation/modernisation de la communication municipale.

➤ Les actions liées à la transition :

Enfin, des actions liées à la transition nécessitent un budget spécifique géré par le secrétariat général mais en lien avec tous les acteurs de la ville. Au-delà des études préalables aux travaux de réhabilitation énergétique de l'école Jean Jaurès, la Municipalité travaille en 2022 sur deux thèmes : la valorisation du projet alimentaire avec sa mise en lien avec le PAEN⁷ d'une part et d'autre part le développement de l'éco mobilité intra-muros en lien avec tous les velauxiens et sur le bassin de vie avec les communes de Berre, Rognac, Coudoux, Ventabren et La Fare et la coordination de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance (AUPA). Ces actions nécessitent un budget afin de s'entourer de prestataires et partenaires tout en ayant de l'ingénierie temporaire dans les équipes : il s'agit pour l'alimentation durable d'une stagiaire formée à Mouans-Sartoux qui sera dans la Commune jusqu'à début Juin et pour l'éco-mobilité d'un contrat avec une jeune diplômée ayant fait ses preuves auprès de l'AUPA. Ces démarches sont expérimentales, nécessitent méthode et créativité. D'autres plus petites actions sont également développées pour continuer à amener Velaux sur le chemin de la transition participative.

Les autres pôles non opérationnels comme le secrétariat général, les ressources humaines, l'informatique, les archives, les finances et le service population ont des missions régaliennes et d'accompagnement des pôles opérationnels. Ces services supports permettent le bon fonctionnement des autres services opérationnels et s'inscrivent dans une logique de co-construction des actions.

⁷ PAEN : Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

En conclusion, ce présent rapport d'orientations budgétaires démontre que, malgré une situation exceptionnelle et de nombreuses incertitudes, les actions effectuées et prévues sont fidèles au projet politique. Les 12 ambitions du programme Velaux l'Aventure Citoyenne ont été déclinées opérationnellement. Le chemin parcouru montre déjà certaines belles réalisations et trace des directions claires en lien avec le programme. La réussite du projet, avec une gestion responsable des ressources, est une affaire collective. Les enjeux et la méthode sont partagés ; cela laisse présager un bel avenir pour Velaux.